

S'ajoute à et fait partie intégrante de la police n° TBA

Avenant n° TBA

Avenant Exclusion Suivi Sites Web (MMGL1179)

Assuré désigné: **TBA**

Date de prise d'effet: TBA

En contrepartie de la prime exigée pour la police, il est entendu et convenu que :

1. La clause **VI. EXCLUSIONS, 4. Exclusions applicables aux garanties d'assurance I.A., I.B., I.C., I.D., I.E., I.F., et I.G., responsabilité professionnelle, responsabilité civile professionnelle (erreurs et omissions), responsabilité civile générale, préjudices découlant de la publicité, responsabilité locative, responsabilité civile produits et activités terminés, et responsabilité civile à l'égard des programmes d'avantages sociaux** est modifiée par l'ajout de ce qui suit :

toute **réclamation** fondée sur ou découlant de l'utilisation de pixels, de codes ou d'autres technologies similaires sur un **site Web** qui transmet ou redirige, ou fait transmettre ou rediriger, les informations d'une personne à un tiers.

2. Aux fins du présent avenant, la clause **VII. DÉFINITIONS** est modifiée par l'ajout de ce qui suit :

Site Web désigne tout site Web ou toute application Web géré(e) par ou pour le compte de l'**assuré désigné**.

Toutes les autres conditions du contrat demeurent inchangées.

Représentant agréé de l'Assureur
Beazley Canada Limitée

Date